Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260312-DEL2026131-DE

Commune Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Le jeudi 12 mars 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 27/02/2026

PRESENTS : BERHAULT Gérard, RIVOALLAN Marie-Thérèse, AUFFRAY Claudine, LEBRETON Alain, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal,. DE BRUYNE Fabrice, , PERQUIS Loïc, DOUILLET LE FAOU Odile, BOCLAUD ADAM Laura, MURY Céline, DERRIEN Vianney TOUDIC Daniel, FOSSANI Véronique,

ABSENTS EXCUSES Stéphane ECOLLAN

Secrétaire : Daniel TOUDIC

DEL 2026 – 13 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU de la commune fait ressortir les résultats suivants pour l'année 2025 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	617 128.56	1 067 589.76
Déficit reporté N-1	0	
Recettes	702 588.66	1 144 340.56

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260312-DEL2026131-DE

Affectation résultat art. 1068		284 819.72
Excédent reporté N-1	0	11 819.38
Résultat de l'exercice par section	85 460.10	76 750.80
Résultat de clôture de l'exercice	85 460.10	64 931.42
Résultat global de clôture	150 391.52	

Total des restes à réaliser en dépenses	213 592.08
Total des restes à réaliser en recettes	514 401.00

Hors de la présence de M. le Maire, qui quitte la salle après la présentation des résultats, Odile DOUILLET LE FAOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte financier unique, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants : 13
Exprimés : 13
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget communal,
Donne pouvoir à M.le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire, Daniel TOUDIC

LE HINGLE, le 16 mars 2026

Exécutoire du fait de son affichage en mairie
Et de sa transmission en Préfecture

Le Maire Gérard BERHAULT